

Du 14 mars au 11 juin 2022

Inscriptions scolaires

Sur rendez-vous

2022/2023



Cette démarche est à faire, soit :

- Par mail à scolaire@bourgenbresse.fr

Transmettre l'ensemble des documents

Et sur rendez-vous

- En mairie, place de l'Hôtel de Ville :

service Action éducative

- À la médiathèque Vailland :

1, rue du Moulin de Brou, 04 74 42 47 18.

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h

- À la maison de quartier des Venues :

11, rue La Fontaine, 04 74 42 46 20

Pièces à fournir obligatoirement :

- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois (original)
- Original du justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des pages de vaccination inscrites dans le carnet de santé ou attestation de non contagion
- Original du jugement de divorce ou de séparation concernant la décision de la garde de l'enfant
- À défaut, une attestation sur l'honneur du 2^e parent pour accord de scolarisation

Les demandes de dérogation sont délivrées uniquement par le service Action éducative (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)

Service Action éducative : 04 74 45 71 53 ou 04 74 45 72 19

Pour une dérogation : 04 74 45 71 35

